

Immigration :
Sarkozy
dans les bottes
de Pasqua
et Le Pen
p. 2

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !
LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1775 - 2 août 2002 - prix : 1 €

Baisse des charges
TOUJOURS
PLUS DE
CADEAUX
AU
PATRONAT

Corse :
Raffarin
imite
Jospin
p. 6

TUNISIE
Liberté
pour les
prisonniers
politiques !
p. 12

HÔPITAUX
Les
économies
de
l'Assistance
publique
p. 9

AIR FRANCE
L'envol des privatisations
du gouvernement Raffarin
p. 9



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Raffarin gèle certaines hausses, pour mieux faire passer les autres
- Roussey, le président d'EDF à la diète
- Vierzon : mobilisation contre les suppressions des dessertes de bus
- p. 5 ■ Air France : l'envol des privatisations du gouvernement Raffarin
- Futuroscope : nouvelles technologies et vieilles combines
- p. 6 ■ Corse : Raffarin imite Jospin
- Courrier : à Roubaix, pour certains policiers, les Arabes sont forcément coupables
- p. 7 ■ Harmonisation du Smic : quand le gouvernement prétend faire du social
- Contrats-jeunes : encore et toujours des cadeaux au patronat
- Moins de charges pour les patrons mais pas moins de chômeurs
- Service minimum et démagogie maximum
- p. 8 ■ Le gouvernement fait semblant de lutter contre l'extrême droite
- Quand l'État montre le bout de ses grandes oreilles

Dans le monde

- p. 11 ■ Session de juillet du Parlement européen
- p. 12 ■ Territoires occupés : une situation économique catastrophique
- Tunisie : liberté pour les prisonniers politiques !

Dans les entreprises

- p. 9 ■ Hôpital Pitié-Salpêtrière : des économies à coups de fermetures de lits
- p. 10 ■ Grève à la SNCF pour des effectifs supplémentaires
- Dépôt SNCF de Paris-Sud-Ouest : pour l'embauche d'un jeune, une bagarre qui a payé

Tribune

- p. 4 ■ Ils s'occupent de nos vacances, préparons leur rentrée !

Demandeurs d'asile

Sarkozy dans les bottes de Pasqua et de Le Pen

Les projets de réforme du droit d'asile concoctés par le gouvernement, et dont *Le Monde* daté du 31 juillet a publié la teneur, sont inquiétants. Sous prétexte d'accélérer l'examen des dossiers des demandeurs d'asile, il s'agit en fait d'accélérer les refus, et surtout le refoulement de ces demandeurs. Diverses mesures sont en effet envisagées : l'augmentation du nombre de pays pour lesquels il n'y a pas lieu d'accorder un droit d'asile, la mise en place de procédures destinées à réduire le nombre

de demandes à examiner, l'allongement des délais légaux de rétention, aujourd'hui de douze jours, mais que Sarkozy veut pouvoir prolonger ; ce qui signifie augmenter le nombre de ces centres de rétention, de triste réputation. Enfin et surtout, l'augmentation des renvois effectifs, avec le recours à ce que le gouvernement appelle des « vols groupés », une version Sarkozy des « charters de Pasqua » de sinistre mémoire.

On nous explique que le nombre des demandes de droit

d'asile est en augmentation, afin de dramatiser la question. En réalité, il était de 47 791 en 2001.

On omet aussi de rappeler ce qui pousse des dizaines de milliers de femmes, d'hommes, d'enfants à fuir leur pays en bravant les pires dangers.

Ceux qui ont cru de bonne foi les responsables politiques qui leur mentaient, en prétendant que « voter Chirac » leur éviterait la politique de l'extrême droite, sont en train de constater qu'il n'en est malheureusement rien.

Le zèle de Sarkozy à reprendre les thèmes que développe l'extrême droite nécessite une réaction de tous ceux que ces mesures indignent.

Ces menaces sur les demandeurs d'asile sont une raison de plus pour participer à la manifestation que la Coordination des Sans-Papiers organise, avec de nombreuses associations et partis politiques, le samedi 24 août place de la République, à Paris, à 14 heures. Lutte Ouvrière s'associe à cet appel.

Alain Hébert condamné à de la prison ferme !

Jeudi 25 juillet, le tribunal de Cherbourg a rendu son verdict dans le procès intenté par un gendarme maritime au secrétaire général de l'Union Locale CGT. Ce dernier comparait pour coups et blessures à dépositaires de l'autorité publique lors d'une manifestation de protestation contre la fermeture de l'hôpital maritime de la ville (voir trois derniers numéros de *LO*). La peine prononcée est de un mois de prison ferme, cinq mois avec sursis, et plusieurs centaines d'euros de dommages et intérêts. Le militant porte l'affaire en appel.

À l'initiative des organisations membres du comité de soutien, un rassemblement était organisé pour entendre la lecture du verdict. Comme la semaine dernière, lors du procès, seuls dix militants syndicaux ont été autorisés à suivre Alain Hébert et ses avocats dans le tribunal. Comme la

semaine dernière, les moyens policiers déployés étaient démesurés. Les rues adjacentes au palais de justice étaient occupées par de nombreux cars de CRS, et d'autres avaient été mis en réserve sur le parking d'un supermarché proche !

Les 600 personnes venues témoigner leur soutien ont donc attendu la sortie du tribunal et l'annonce de l'avocate pour manifester leur colère. La prison ferme est retenue et, au total, les six mois requis par le substitut du procureur sont prononcés. Alors que la défense avait fourni une quarantaine de témoignages, oraux ou écrits, à l'appui de l'accusé, alors que l'avocate avait pointé les incohérences dans les témoignages des gendarmes, démontré que la seule photo de presse produite par l'accusation ne pouvait prouver que le militant avait frappé le gendarme, le tribunal a choisi de condamner le militant syndical. Les manifes-

tants rassemblés aux abords du tribunal étaient indignés de voir un syndicaliste traité comme un délinquant pour avoir participé à une manifestation dénonçant la fermeture de l'hôpital maritime. En effet, il était particulièrement scandaleux de fermer l'hôpital maritime, fermeture dénoncée à maintes reprises par la population de la ville. Il était donc

tout à fait légitime et naturel que de nombreux salariés protestent, le jour où la hiérarchie militaire organisait une sauterie pour enterrer l'hôpital ! Les manifestants représentaient l'intérêt de l'ensemble de la population, et la condamnation d'Alain Hébert provoque l'indignation de tous.

Correspondant LO



LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
 Union Communiste : <http://www.union-communiste.org>
 E-mail : contact@union-communiste.org

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :

 CODE POSTAL et VILLE :

 COMPLÉMENT D'ADRESSE

 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Editorial

Editorial des bulletins
d'entreprise du 29 juillet 2002

LES RÉCIDIVISTES

■ Les hommes qui nous gouvernent ne se donnent pas la peine de chercher des manières originales de faire des cadeaux au patronat. C'est toujours le même moyen, la baisse des « charges sociales », c'est-à-dire des cotisations patronales, qu'ils utilisent. A peine formé, le gouvernement Raffarin a déposé un projet de loi sur les « contrats-jeunes », qui exonère totalement de charges sociales pendant deux ans, puis partiellement la troisième année, les entreprises qui embaucheront des jeunes de 16 à 22 ans non qualifiés. Et François Fillon, le ministre du Travail, vient d'annoncer, dans une interview du 28 juillet, d'importantes baisses des cotisations patronales pour 2003. Le prétexte, ce serait de permettre aux entreprises de compenser le coût d'une uniformisation projetée des différents SMIC... mais Fillon a montré le bout de l'oreille en précisant : « et même un peu plus ».

Fillon prétend qu'en baissant les charges sociales il va « redynamiser l'économie » et « favoriser la croissance ». Ce qui est clair, c'est que c'est une fois de plus un cadeau royal fait au patronat. Car les diminutions de cotisations patronales portent sur des sommes considérables, quinze milliards d'euros par an (c'est-à-dire près de cent milliards de francs) qui, d'après le quotidien *Les Échos*, pourraient passer à dix-neuf milliards en 2005.

Pourtant parmi les économistes, si prompts à chanter les ver-

tus du capitalisme, aucun n'ose affirmer que les diminutions de cotisations patronales aient eu le moindre impact favorable sur la situation de l'emploi. Et pour cause : les patrons n'embauchent pas pour créer des emplois. Ils embauchent quand cela leur permet de faire plus de profits. Et quand les gouvernements leur font ce genre de cadeau, ils encaissent, point final. Quand ils peuvent, ils essaient d'ailleurs de faire faire plus de travail avec les mêmes effectifs, ce qui est une autre manière d'augmenter leurs profits.

Quand le gouvernement parle « d'assouplir les 35 heures », c'est justement pour permettre aux patrons de faire travailler davantage encore leurs salariés et, derrière cette formule en apparence anodine, se dissimule la possibilité ouverte aux entreprises de recourir bien plus largement aux heures supplémentaires... plutôt que d'embaucher. C'est dire que la lutte contre le chômage n'est dans tout cela qu'un prétexte.

Si tous les gouvernements qui se sont succédé depuis que le chômage s'est développé avaient vraiment eu l'intention de lutter contre ce fléau, on pourrait penser qu'ils n'étaient composés que de crétins, appliquant sans discontinuer des recettes qui avaient largement fait la preuve de leur inefficacité. Mais ce n'était pas cela leur but. Leur but, c'était de permettre à la bourgeoisie de s'enrichir chaque jour davan-

tage. Et là, leurs recettes sont efficaces.

Si les gouvernants se moquent au fond complètement du problème du chômage, qui bénéficie au patronat en faisant pression sur les salaires, c'est en revanche une préoccupation bien réelle pour tous les travailleurs. Non seulement de nombreux plans de suppressions d'emplois ont déjà été annoncés, mais le yoyo auquel joue la Bourse ces dernières semaines en annonce peut-être bien d'autres. Car ce ne sont pas les capitalistes qui seront les principales victimes de ce jeu de fou. Parmi les petits et moyens porteurs, certains y laisseront peut-être des plumes. Les capitalistes les plus riches s'enrichiront peut-être encore davantage, en acquérant à bas prix des entreprises entières. Mais dans tous ces phénomènes de restructuration de l'économie capitaliste, ce sont toujours les travailleurs qui paient le gros de l'addition, en termes d'emplois supprimés et de licenciements.

C'est pourquoi le seul moyen efficace de lutter contre le chômage ce sera d'imposer que l'État utilise les fonds de la collectivité pour créer directement les emplois qui manquent si cruellement dans les services publics : les hôpitaux, l'enseignement, les transports en commun, pour construire des logements sociaux de qualité, et non pour faire encore de nouveaux cadeaux aux patrons.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Ils s'occupent de nos vacances, préparons leur rentrée !

Raffarin, grand seigneur, fait mine de penser à « ceux d'en bas ». Sa décision de s'opposer provisoirement à la hausse des tarifs d'EDF et de la Poste est pourtant bien insuffisante pour faire oublier les hausses qui sont tombées en cascade cet été.

Si les timbres et l'électricité n'augmentent pas tout de suite, ce n'est que partie remise. Et il reste les hausses à France Télécom, dans les transports publics, pour les carburants, qui grèveront lourdement le budget des familles les plus modestes. Il reste aussi la diminution de 5 % de l'impôt sur le revenu qui n'est qu'une machine à restituer toujours plus d'argent aux nantis : 70 % de la ristourne sera empochée par les 10 % des contribuables les plus riches.

Toute sa politique est dans cette lignée : faire payer les travailleurs et les classes populaires pour financer les profits d'une minorité de patrons et d'actionnaires. Ainsi sous couleur de favoriser l'emploi des jeunes, le ministre des Affaires sociales, Fillon, prépare un nouvel allègement des charges des entreprises. Ces allègements de charges que les gouvernements précédents, Balladur, Juppé puis Jospin, n'ont cessé d'augmenter représentent déjà 18 milliards d'euros par an (120 milliards de francs). Autant de subventions pour les patrons. Elles pourraient donc s'allonger encore de 19 milliards d'euros sur deux ou trois ans, soit 125 milliards de francs.

Par contre, pour le coup de pouce au Smic, il n'y avait pas d'argent. Pour des embauches dans les hôpitaux non plus. Le gouvernement préfère « assouplir les 35 heures », c'est-à-dire faire faire des heures supplémentaires et payer les jours de congé... passés au travail. Ils commencent à nous refaire le topo « il y a trop de fonctionnaires », pas dans la police bien sûr, ni la justice – puisque la répression est la seule chose que le gouvernement ait à proposer pour les quartiers populaires – mais dans la santé, les transports, l'éducation. Le Sénat propose déjà de faire des économies en ne remplaçant que 75 % voire la moitié des départs en retraite de la fonction publique !

Enfin il faut bien s'attendre à ce qu'ils nous fassent payer leur crise financière et la dégringolade de la Bourse. Le gouvernement lui-même

se propose de mettre en place une commission qui serait une sorte d'observatoire des licenciements économiques. C'est dire qu'il s'attend à une nouvelle vague de mise au chômage. C'est ça, le capitalisme : quand les entreprises font des profits, les patrons nous expliquent qu'ils doivent licencier pour en faire encore plus, comme Lu-Danone il y a un an. Et quand elles n'ont plus, elles le doivent pour pouvoir en refaire. Pile, je gagne, face, tu perds ! Nous aurions vraiment tout à gagner, nous les travailleurs, à changer cette société.

Chirac, Raffarin et consorts craignent une rentrée sociale chaude. Ils redoutent notre réaction. Tout comme les patrons qu'ils servent. C'est pour cette raison qu'ils profitent de l'été pour s'en prendre à notre niveau de vie, mais qu'ils n'osent pas tout faire passer en même temps. Pour les retraités, dont ils veulent allonger la durée de cotisation, ils vont probablement attendre un peu. Ils ont encore en mémoire la grève de novembre-décembre 1995 et la raclée subie par Juppé face aux cheminots et aux postiers. Alors, ils saucissonnent leurs attaques dans le but d'éviter notre riposte ou de l'émietter.

Nous savons donc ce qu'il nous reste à faire. N'attendons pas que les mauvais coups tombent un par un, contre toutes les catégories de travailleurs mais les unes après les autres ! C'est tous ensemble que nous pourrions les faire reculer. Non seulement leur faire remballer leurs attaques, mais aussi imposer nos revendications : l'interdiction des licenciements ; l'ouverture des livres de comptes des entreprises au moment où il est plus que public que les patrons truquent leurs chiffres ; une augmentation mensuelle d'au moins 300 euros pour tous pour compenser la baisse de notre pouvoir d'achat, non seulement celle que nous organisons aujourd'hui Raffarin mais celle que nous avons subie depuis des années.

Editorial des bulletins d'entreprise L'Étincelle du 29 juillet 2002 édités par la Fraction

Convergences Révolutionnaires n° 22 (juillet-août 2002), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier : « **Actualiste du trotskisme** ». Des articles : les discriminations à l'embauche contre les émigrés et leurs enfants, la CFDT interlocuteur privilégiée du Medef, l'Algérie et les élections boycottées, les responsabilités françaises dans les massacres au Congo-Brazzaville, les syndicats belges contre les travailleurs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou
Les Amis de convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Raffarin gèle certaines hausses... pour mieux faire passer les autres

Jeudi 25 juillet, le Premier ministre Raffarin a annoncé devant la presse le gel des tarifs d'EDF et de La Poste. Des hausses de l'électricité et des timbres-poste étaient pourtant déjà prévues par le ministère des Finances.

Le gouvernement a donc fait un geste en direction de cette « France d'en bas » à laquelle il avait prétendu s'adresser, lors des dernières législatives. Et Raffarin a complaisamment expliqué que, face à « la situation d'un grand nombre de Français exposés à des conditions difficiles de vie, il y aurait eu là un risque d'injustice ».

Mais ce geste est bien limité. Certes, tout le monde est concerné par La Poste et EDF. Mais les hausses maintenues des tarifs de France Télécom, de la SNCF, de la RATP en région parisienne, touchent la presque-totalité des habitants de ce pays. Tout comme la hausse du prix des carburants entraînée par la suppression de la taxe « flottante », qui permettait d'amortir les variations du cours du pétrole brut. Toutes ces hausses, en particulier celle des carburants, représentent des sommes infiniment plus importantes que celle du timbre-poste ou du kilowatt.

Et si le souci de Raffarin était vrai-

ment le « risque d'injustice », comme il le dit, il diminuerait ou supprimerait la TVA, impôt sur la consommation qui frappe d'autant plus fort qu'on gagne moins, au lieu de diminuer l'impôt sur le revenu, qui lui est proportionnel.

Par ce gel de tarifs, le Premier ministre semble désavouer son ministre des Finances. Ce n'est qu'un partage des tâches. Raffarin, responsable en chef de la politique menée, fait mine de se préoccuper des gens modestes. Mer, ministre des Finances, ancien patron d'Arcelor, vice-président du Medef jusqu'en mai dernier, dit franchement que le gouvernement sera aux petits soins pour les patrons et les bourgeois de toute sorte.

Le baron Seillière, président du Medef, a lâché une petite phrase sur les contorsions du gouvernement : « Avant, on avançait dans la mauvaise direction ; maintenant, on recule dans la bonne. » Les travailleurs, eux, constatent que les gouvernants s'attaquent toujours à eux, qu'ils portent une étiquette de gauche ou de droite, qu'ils passent la marche avant ou la marche arrière.

Vincent GELAS

Roussely, le président d'EDF, à la diète

C'est le président d'EDF, François Roussely, qui a dû être peiné lorsque Raffarin a annoncé que la hausse de 2,35 % du tarif de l'électricité ne serait pas appliquée, lui qui avait proposé une hausse de 4,9 %.

Mais, surtout, Roussely comptait déménager les bureaux des cadres diri-

geants parisiens pour les rapprocher des Champs-Élysées, dans des locaux « plus adaptés ». Il faut dire qu'il se sent un peu à l'étroit dans son bureau de 120 m² avec chambre à coucher et salle de bains.

Il doit donc renoncer pour le moment à son projet. Avec ce gouvernement, c'est vraiment la rigueur !

Vierzon (Cher)

Mobilisation contre les suppressions des dessertes de bus

À Vierzon, les usagers des bus du quartier Bourgneuf se sont mobilisés contre les projets de suppression de dessertes de bus.

La municipalité de Vierzon et la société Bus Vallée, une filiale de Vivendi, ont profité des vacances pour annoncer une modification des lignes de bus, dans le cadre d'un plan qui propose de « réduire les kilométrages à vide » et « adapter le réseau en fonction du trafic » et surtout... d'économiser plus de 50 000 euros dès 2003.

Dès septembre, des arrêts de bus risquent d'être supprimés dans les quartiers populaires. Cela n'est pas acceptable, ni par les travailleurs, ni par les lycéens, ni par les personnes âgées qui empruntent cette ligne tous les jours.

Les commerçants du quartier sont aussi contre cette suppression, car ils perdent une partie de leur clientèle.

Une première réunion d'usagers

mécontents a eu lieu, regroupant une douzaine de personnes. Nous avons décidé d'un rassemblement à l'arrêt Mirabeau, qui est menacé. Nous nous sommes retrouvés à une soixantaine pour immobiliser les bus. Des conducteurs de bus sont aussi venus apporter leur soutien.

Le directeur de Bus Vallée est venu justifier son projet, mais il n'a convaincu personne. Depuis, il a quelque peu reculé, proposant de desservir la rue Mirabeau deux jours par semaine mais, forts de cette première victoire, nous continuons à mobiliser les habitants.

Nous avons apposé des affiches dans les arrêts de bus et faisons signer des pétitions destinées à être remises au maire pour conserver des bus quotidiens. On attend son rendez-vous. En attendant, la mobilisation continue.

Air France :

L'envol des privatisations du gouvernement Raffarin



L'annonce de la privatisation d'Air France dans un avenir relativement proche s'inscrit dans la série de « signes forts » que le gouvernement Raffarin adresse aux milieux d'affaires. Il est prévu que la part de l'État, qui est de 54,4 % actuellement, passe à moins de 20 % dans quelques mois. Cette décision, annoncée par Chirac lors de sa campagne électorale, n'est pas la seule du genre, puisqu'il est prévu que l'État cède tout ou partie des participations qu'il détient dans treize autres grandes entreprises, parmi lesquelles EDF-GDF, le Crédit Lyonnais, la SNECMA et quelques autres.

Certes il faudra attendre pour que cette décision prenne effet. Tout d'abord, que soient adoptées, par

l'Assemblée nationale, des mesures d'adaptation du statut de l'entreprise rendant légale cette opération. Mais surtout, que les conditions du marché boursier deviennent plus favorables qu'elles ne le sont actuellement.

On verra quelle attitude prendront, à l'Assemblée, les représentants du PS, du PCF et des Verts face à cette décision. Mais ils sont dans une position inconfortable pour s'y oppo-

ser, ou même pour la contester, eux qui ont été les premiers, en 1999, sous l'égide de Jospin et de son ministre des Transports Gayssot, à décider « d'ouvrir le capital » d'Air France (c'était la formule que, pudiquement, ils utilisaient pour éviter de prononcer le mot privatisation) ; eux qui faisaient partie d'un gouvernement qui avait encore plus privatisé que les deux gouvernements de droite qui l'avaient précédé, celui de Balladur puis celui de Juppé, ouvrant la brèche à l'équipe Raffarin et Mer.

Ces derniers, pour justifier leur décision, nous ressortent les arguments habituels. Il s'agirait, disent-ils, en alignant le statut d'Air France sur celui du reste du secteur aérien, d'améliorer sa position face à cette concurrence. On a pu constater ce que pouvait valoir un tel argument lors de la faillite d'AOM-Air Liberté, pour ne prendre qu'un exemple qui a récemment défrayé la chronique, en France. Il a suffi qu'un capitaliste, en l'occurrence le baron Seillière, retire sa mise, pour que la compagnie disparaisse et qu'environ 2 000 salariés perdent leur emploi.

L'actuel PDG d'Air France, Spinetta, se réjouit du projet du gouvernement : la privatisation, dit-il, « va nous permettre d'accélérer la modernisation de la flotte ». Voire ! Car privatisation ne rime pas forcément avec amélioration du confort et de la sécurité des usagers. Il n'est qu'à voir les conséquences parfois tragiques de la privatisation des chemins

de fer britanniques. Autre facteur de détérioration du service : l'insécurité pour l'emploi qu'une telle mesure annonce. Car la seule sécurité dont les capitalistes se préoccupent est celle de leurs capitaux, de leur rentabilité maximum. Cela signifie plus de rotation des appareils, avec moins de personnel, donc moins de contrôle du matériel, moins de services rendus. Ce qui n'est pas rassurant.

Certes Air France n'avait pas attendu ce nouveau coup de pouce vers la privatisation pour s'engager dans cette voie, pour réduire les effectifs, pour peser sur les salaires des nouveaux embauchés de l'entreprise, pour agir sur les conditions de travail, pour privilégier les dessertes rentables au détriment de celles qui ne l'étaient pas. Mais on peut être sûr qu'avec la privatisation d'Air France, cette situation n'ira pas en s'améliorant.

Et à ce festival d'hypocrisies débitées par les ministres en place, ajoutons-en une : la recette attendue par la vente de nouvelles actions d'Air France permettrait d'alimenter des fonds destinés aux retraites. Oser prétendre cela, c'est à la limite de la provocation, quand on sait que ce gouvernement a promis de s'attaquer au plus tôt au dossier des retraites. Ce qui signifie qu'il va s'en prendre aux retraites des salariés, déjà amputées par ses prédécesseurs.

Jean-Pierre VIAL

Futuroscope

Nouvelles technologies et vieilles combines : l'argent public au secours du privé

Le parc de l'image du Futuroscope, près de Poitiers, construit avec 1,7 milliard de francs d'argent public par le Conseil général de la Vienne, a vu son exploitation cédée au groupe privé Amaury voici tout juste deux ans. Estimant les bénéfices insuffisants, la direction du parc, qui a déjà bénéficié de multiples aides, appelle de nouveau les collectivités locales à la rescousse.

Déjà, lors de la privatisation de la gestion du parc, au printemps 2000, le groupe Amaury, qui possède *Le Parisien*, *L'Equipe*, la Société du Tour de France, et qui affiche annuellement plusieurs centaines de millions de francs de bénéfices, avait obtenu un prix d'ami. La concession de l'exploitation du parc pour 25

ans, qui avait été estimée à un milliard de francs par le journal d'affaires *La Tribune*, fut ramenée à 277 millions de francs. Le loyer annuel versé par Amaury au département s'élevait à 36 millions de francs.

Comme cadeau de bienvenue, une gare TGV flambant neuve destinée à desservir le

parc fut financée à hauteur de 173 millions de francs par le département et le tandem SNCF-Réseau Ferré de France. Les élus du Conseil général, toutes tendances confondues, s'engageaient à investir plus de 100 millions de francs par an pendant trois ans dans de nouvelles attractions, tout en assurant la maintenance de l'infrastructure du site.

En novembre 2001, la direction du Futuroscope commença à se plaindre de prétendues difficultés financières dues à une baisse du nombre de visiteurs. Elle décida alors de se débarrasser de 300 salariés en cédant leurs secteurs à des

sous-traitants, puis exigea de nouvelles aides au Conseil général. Ce dernier s'exécuta sans tarder et généreusement : baisse de moitié du loyer annuel, subvention de 15 millions de francs pour une campagne de promotion du parc. Et, cerise sur le gâteau, le département vendit le Palais des Congrès du site du Futuroscope à Amaury.

Aujourd'hui, le patron du Futuroscope estime que le nombre de visiteurs reste en dessous de ses prévisions et désespère d'obtenir rapidement les bénéfices escomptés. Il envisagerait donc de se défaire du parc à moindres

frais. Qu'à cela ne tienne, le président du Conseil général, René Monory, et surtout l'ex-président de la Région, un certain Raffarin, viennent l'épauler. Ils envisagent la mise en place d'une société d'économie mixte pour gérer le parc et permettre à Amaury de passer la main.

Ainsi l'apôtre du « libéralisme » qu'est Raffarin, partisan farouche de la « libre entreprise » et autre « moins d'État », met en pratique sa politique, dans laquelle l'argent de la collectivité doit assurer les bénéfices des groupes capitalistes.

Corse

RAFFARIN IMITE JOSPIN

Samedi 27 juillet, la Corse a été le théâtre d'un coup médiatique du Premier ministre Raffarin, orchestré par le ministre de l'Intérieur Sarkozy. Alors que Sarkozy était en visite dans l'île pour trois jours, le Premier ministre a effectué une visite surprise qui a fait l'objet de nombreuses discussions dans les milieux autorisés : Raffarin venait-il voler la vedette à Sarkozy, ou au contraire était-il l'invité de ce dernier pour appuyer la présentation de son projet de statut pour la Corse ? Quoi qu'il en soit, tout ce cinéma avait pour but de médiatiser le discours gouvernemental qui serait la solution enfin trouvée au « problème corse ».

Les projets du gouvernement de droite se situent forcément par rapport à ce qu'avait fait le gouvernement Jospin précédemment. Le « processus de Matignon » avait théoriquement commencé le 13 décembre 1999 lorsque Jospin avait rencontré les élus corses, y compris les nationalistes, et leur avait demandé de « faire des propositions ». Il en est sorti une loi votée en janvier 2002 qui envisageait la possibilité pour l'Assemblée corse « d'adapter » les lois. Cependant, le Conseil constitutionnel avait suspendu cette possibilité... jusqu'en 2004. Ainsi

le problème était renvoyé entre les mains du nouveau gouvernement.

Les démagogues surfant sur les idées de « *la France une et indivisible* » ferrailaient contre ce « processus », Chevènement en tête, qui avait quitté le gouvernement Jospin sur ce thème. Chirac, au cours de la campagne des présidentielles, s'était aussi clairement exprimé contre.

Finalement, le revirement tant annoncé n'aura pas lieu ! La Corse devrait avoir son droit à faire sa propre loi dans certains domaines. Mais ce qui est nouveau, c'est que ce droit serait reconnu à toutes les régions. En fait, cela s'inscrirait dans une accentuation de la décentralisation déjà engagée depuis des années, qui consiste à transférer des compétences de l'État au niveau national au niveau régional.

Il est donc question d'inscrire dans la Constitution le droit pour les régions à « *l'expérimentation locale* », avant généralisation si l'expérimentation est « concluante ». On pourrait se féliciter d'une orientation qui se traduirait par plus de démocratie de proximité, par une attitude qui permettrait à la population d'intervenir dans des décisions la concernant directement. Mais en fait, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce transfert de décisions, s'il

se met en place, n'aboutira pas à plus de pouvoir pour la population locale, mais à un transfert des responsabilités et des charges qui aujourd'hui incombent à l'État central.

C'est ce qui avait été déjà fait par exemple pour les TER, les trains régionaux, passés des mains de la SNCF sous la coupe de six régions dans un premier temps, « expérience » généralisée à toutes les régions à partir de 2002. Il a ainsi été évoqué d'autres domaines possibles, comme l'entretien des routes nationales ou l'enseignement supérieur.

Et si l'on poussait plus loin,

on verrait des régions richement dotées, et d'autres beaucoup moins ; ou encore les notables influents et le patronat local dicter les orientations scolaires en fonction de leurs besoins de main-d'œuvre.

Cette décentralisation-là serait tout sauf démocratique, au plein sens du terme.

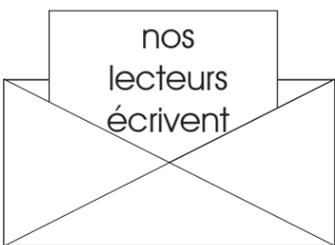
Selon Sarkozy, la Corse serait seulement « très en avance », « précurseur » ou « chef de file » de la future loi de décentralisation. Outre la pirouette politique consistant à continuer la politique entamée par Jospin en Corse tout en disant qu'on fait autre chose, approfondir la « décen-

tralisation » est un bon moyen, en fait, pour l'État de se désengager en douceur de certaines obligations financières, notamment concernant les services publics, avec comme conséquence une inégalité de développement entre les régions, qui n'ont pas toutes les mêmes ressources. Alors, il est possible que le gouvernement fournisse les crédits promis de longue date pour le développement de la Corse, et cela reste à voir. Mais globalement, c'est vers de nouvelles économies sur les finances publiques que l'accentuation de la décentralisation mènera.

Jacques LEQUAY



Du vent et des sourires... pour noyer le poisson.



À Roubaix, pour certains policiers, les Arabes sont forcément coupables

Je vous écris pour dire ma colère contre le comportement de la police de Roubaix, qui se croit tout permis, et du magasin Leclerc de Wattrelos, dans le Nord, qui a fait appel à elle.

Je suis maghrébine, mariée à un homme d'origine européenne et j'ai trois enfants.

Le vendredi 28 juin, j'allais faire des courses au Leclerc qui se trouve à 200 mètres de chez moi.

Ce jour-là, je me retrouve à la caisse avec ma fille de 6 mois que je nourris au sein, et ma mère. Je paye avec un billet de 50 euros. La caissière appelle alors un agent

de sécurité, qui me dit :

« *C'est un faux billet, suivez-moi, c'est une formalité* ». Arrivée dans le bureau avec ma mère et ma petite fille dans les bras, ils m'expliquent que ce n'est pas grave, que je suis une victime, mais qu'ils doivent appeler la police. Un quart d'heure plus tard deux policiers débarquent et me disent que je dois aller faire une déposition au poste de police.

Il est aux alentours de midi. Je signale que je dois bientôt donner la tétée à ma fille et je demande si je peux l'emmener. Les policiers disent que c'est l'histoire

d'une demi-heure. Du coup, ma mère prend la petite.

Je pars donc, entourée de deux policiers comme une criminelle, sous le regard de tous mes voisins. C'est pour moi une terrible humiliation, alors que je n'ai rien fait.

Arrivée au commissariat central de Roubaix, le ton change. Une femme policier me saisit brutalement par le bras et me pousse dans une cellule à la porte blindée. Elle me fait une fouille au corps, me demande de retirer mes lacets de souliers et me dépouille de mon soutien-gorge. Je suis bel et bien en garde à vue, au trou ! Je suis tellement émue que je me

sens mal et demande d'aller aux toilettes. La flic me montre les tinettes à la turque de la cellule et me déclare : « *Ici, on n'est pas dans un hôtel quatre étoiles !* »

A 14 h, un inspecteur vient me chercher et m'interroge. Je lui explique que j'ai eu ce billet dans une pompe à essence en Belgique et que je ne comprends rien à ce qui m'arrive. Se rendant sans doute compte qu'il y a mal-donne, il déclare à ses chefs : « *Je ne la garde pas* ».

Je suis donc libérée ! L'inspecteur téléphone chez moi.

Ma belle-mère, qui est

d'origine européenne, arrive et discute avec le policier à l'accueil et lui demande si la procédure aurait été la même si ç'avait été elle qui avait eu ce faux billet. Le policier, l'air gêné, n'a pas répondu. Elle a conclu : « *Donc c'est un délit de faciès ? Quand on a une tête d'Arabe, on doit rester enfermé chez soi ?* »

J'ai décidé de porter plainte, me suis mise en contact avec un avocat contre cet acte de discrimination raciale, qui fait que la police embarque une mère de trois enfants, dont un bébé en bas âge, simplement parce qu'elle est Arabe.

Harmonisation du SMIC : Quand le gouvernement prétend faire du social

La semaine dernière Raffarin, en annonçant le gel des hausses des tarifs d'EDF et du timbre-poste, avait déclaré qu'il était « très attentif aux familles les plus modestes (...) qui doivent avoir un pouvoir d'achat protégé dans notre société ».

Le gouvernement vient donc d'annoncer qu'il mettrait en

chantier l'harmonisation du Smic, c'est-à-dire faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul Smic au lieu des cinq existants depuis la mise en œuvre des 35 heures. Et comme cette unification est prévue « par en haut », il n'en a pas fallu plus pour qu'un quotidien de droite parle du « coup de barre social de Raffarin » (*Le Figaro*).

Rappelons tout de même que l'écart entre le Smic le plus bas et celui le plus haut est de 53,60 euros (environ 350 francs). Ajoutez à cela que cette harmonisation est prévue sur une période allant de 2003 à 2005, et on comprendra que cela ne changera pas grand-chose pour

les travailleurs de plus en plus nombreux à devoir vivre avec le Smic. Mais c'est sans doute ce que le gouvernement appelle en revenir à un « Smic juste et égal pour tous », comme Chirac l'avait souhaité le 14 juillet dernier !

En attendant, ce même gouvernement s'est empressé

d'annoncer des baisses de charges supplémentaires pour compenser la hausse des Smic. Et sans doute par sens de justice sociale, il est question d'augmenter la paye des ministres de 60% !

Jacques VENNES

Contrats-jeunes : Encore et toujours des cadeaux au patronat

Les gouvernements passent, et la même politique continue. Le projet de « contrats-jeunes », présenté cette semaine au Parlement par le ministre des Affaires sociales Fillon, va consister en un nouveau train de cadeaux au patronat.

Il est proposé aux entreprises d'embaucher en CDI des jeunes de 16 à 22 ans, sans qualification (c'est-à-dire ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat). En échange de quoi les entreprises se verront totale-

ment exonérées de charges sociales pendant deux ans, puis exonérées à 50 % la troisième année.

L'objectif officiel de ce projet de loi est de « donner une chance » aux quelque 80 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail sans diplôme. Mais derrière ce but en apparence honorable, il y a la volonté beaucoup plus prosaïque de répondre aux desiderata du patronat, qui ne cesse de se plaindre du coût du travail et

de réclamer, la larme à l'œil, de nouvelles baisses de charges. D'ailleurs, les organisations patronales ne s'y sont pas trompées puisqu'elles ont toutes salué avec un bel enthousiasme le projet de loi Fillon. Ainsi le syndicat patronal des métiers de l'hôtellerie et de la restauration s'est-il déclaré « séduit et enthousiaste ».

Le contraire serait étonnant : car dans certains cas, non seulement les patrons vont voir leur charges sociales réduites à zéro, mais ils vont même... gagner

directement de l'argent. En effet le gouvernement va allouer une somme forfaitaire de 675 euros (4428 F) à l'employeur pour chaque jeune embauché ; mais, par le jeu des précédents allègements successivement accordés par les gouvernements Juppé et Jospin, cette somme se trouvera parfois être supérieure à ce que l'employeur paie réellement en charges sociales ! Le bénéfice net atteindra jusqu'à 45 euros par salarié.

Certains patrons sans vergogne ne se privent pourtant pas

de renâcler encore et trouvent la loi trop contraignante. Elle oblige en effet à embaucher des travailleurs en CDI, et interdit aux entreprises ayant licencié depuis moins de six mois de bénéficier du dispositif.

Mais tout vient à point à qui sait attendre, et les licencieurs comme Valeo, Danone et autres Whirlpool, après avoir attendu quelques mois, pourront donc eux aussi bénéficier des largesses du gouvernement.

P. V.

Moins de charges pour les patrons mais pas moins de chômeurs

Pour le gouvernement Raffarin, tous les moyens sont bons pour aider le patronat. Une nouvelle baisse des charges est annoncée dans les médias par le ministre des Affaires sociales et du Travail François Fillon.

Dans une interview accordée au *Journal du Dimanche* du 28 juillet, le ministre précise que « ces allègements doivent compenser l'harmonisation des Smic. Et même un peu plus, puisque l'objectif est de réduire le coût du travail. » Et d'ajouter qu'il « existe aujourd'hui 34 allègements différents. Il s'agit de simplifier les règles, en concentrant les baisses de charges sur les tranches de salaire où elles sont le plus efficaces pour l'emploi, c'est-à-dire (...) entre 1 et 1,7 fois le Smic ».

Mais baisser les charges pour soi-disant « redynamiser l'économie, favoriser la croissance et l'emploi », comme l'entend le ministre toujours dans la même interview, c'est une vaste blague. Cela permet au patronat de surexploiter la jeunesse ouvrière, de la payer à coup de lance-pierres et surtout d'accroître ses « marges budgétaires », c'est-à-dire ses profits.

Car cela fait des années que l'on nous ressert la même chanson, sans qu'il y ait aucune amélioration pour la population laborieuse. Les gouvernements successifs ont tous mené la même politique d'exonération de charges sociales sur les emplois à bas salaires. Cela a-t-il réduit le chômage des jeunes pour autant ? Non. Un jeune sur trois est toujours au chômage, tandis que le chômage des jeunes a encore augmenté de 13 %.

Cette politique d'exonéra-

tion de charges (qui se monte actuellement à 15 milliards d'euros, dont une part importante est liée aux 35 heures, et auxquels il faudra ajouter 4 milliards d'euros supplémentaires) a encouragé les patrons à remplacer les emplois existants par des emplois à bas salaires et sans qualification ; ce qui n'a cessé de tirer les salaires vers le bas. Et n'en doutons pas, cela risque encore de continuer.

René CYRILLE

NOUVEAUX CADEAUX AU PATRONAT.



Vers la fin des emplois-jeunes ?

Tout en mettant en place les nouveaux « contrats-jeunes », dans le privé, Raffarin a précisé qu'il va mettre un terme aux « emplois-jeunes » créés par la gauche et proposer un nouveau système pour « pérenniser » seulement « certains postes »,

ajoutant que « l'État n'a pas vocation à financer indéfiniment ces emplois ». S'agit-il de nouveaux licenciements en perspective ? Ainsi le gouvernement s'apprête-t-il à alimenter d'une main le chômage de la jeunesse qu'il prétend résorber de l'autre !

Service minimum et démagogie maximum

Dans sa déclaration de politique générale devant les députés, Raffarin a affirmé la volonté du gouvernement d'imposer aux grévistes des entreprises publiques un service minimum.

Cela fait longtemps que les politiciens de droite en parlent, caressant dans le sens du poil tous les préjugés anti-fonctionnaires de leur électeur. Les gouvernements de gauche précédents ne s'étaient pas privés non plus d'entretenir de tels préjugés. Rocard puis Strauss-Kahn avaient eux aussi évoqué l'opportunité d'un service minimum.

En montrant du doigt les travailleurs des services publics, Raffarin s'en prend en fait à l'ensemble du monde du travail. Aucun travailleur, qu'il soit du secteur privé ou du secteur

public, ne fait grève pour le plaisir. Et dans les transports, les hôpitaux, l'Éducation nationale, etc., ce qui est scandaleux, c'est d'être contraint de faire grève pour obtenir les moyens indispensables, en personnel et en matériel, pour transporter correctement les usagers, pour soigner correctement la population et éduquer efficacement les jeunes.

Raffarin veut s'en prendre au droit de grève en menaçant d'instaurer un service minimum dans le secteur public. Mais pour que les services publics remplissent leur fonction au mieux des besoins de la population, ce sont les travailleurs qui devront imposer les embauches et tous les autres moyens nécessaires à leur fonctionnement. Comment, sinon par la grève ?

L.P.

Dissolution d'un groupe néo-nazi :

Le gouvernement fait semblant de lutter contre l'extrême droite

Le ministère de l'Intérieur vient d'engager une procédure de dissolution à l'encontre du groupuscule néo-nazi Unité Radicale (UR), le mouvement auquel appartiendrait l'auteur du coup de feu tiré vers Chirac lors du défilé du 14 juillet.

On imagine bien que Sarkozy, qui depuis deux mois ne perd pas une occasion de jouer les matamores, n'allait pas rester sans réaction après la tentative d'attentat contre Chirac – aussi ridicule et vouée à l'échec qu'eût été celle-ci. Mais en annonçant la dissolution du groupuscule, le gouvernement se borne à faire des moulinets avec les bras, en faisant passer cela pour une lutte contre l'extrême droite.

D'abord, c'est donner bien de l'importance à ce groupuscule et à ses semblables que de vouloir l'interdire. Le

porte-parole de ce mouvement, un nazillon qui pense que porter un costume-cravate suffit à donner de la respectabilité, ne s'est d'ailleurs pas privé de se réjouir de cette mesure qui sera, dit-il, « *un vrai coup de pouce* ». Cela permettra effectivement de faire parler un peu de la mouvance néo-nazie en France, qui ne compte selon la police qu'à peine 1500 militants.

Pour le reste, ce ne sont certainement pas les gesticulations de Sarkozy qui seront de quelque influence que ce soit sur le développement des idées d'extrême droite en France. L'histoire a montré que ce n'est pas en interdisant des partis politiques que l'on met un frein à leur développement. La loi sur laquelle s'appuie le gouvernement pour dissoudre Unité Radicale est une loi de 1936, utilisée à l'époque, sans succès, contre les ligues fascistes... mais qui a aussi servi

depuis, sous de Gaulle, contre l'extrême gauche, comme en 1968.

Il a toujours existé dans ce pays une mouvance d'extrême droite violente – dont sont d'ailleurs issus bon nombre des politiciens bon teint de la droite actuelle, comme Madelin ou Devedjian, actuellement ministre de Raffarin. Ordre Nouveau, Occident, le GUD et autres « *skinheads* » ont toujours existé, à l'échelle groupusculaire, se livrant ici et là à des « *ratonnades* » ou à des chasses aux communistes dans les universités où ils sévissaient.

Ces groupes réunissent, bien entendu, la vermine fascisante, petits bourgeois haineux ou lumpen-prolétaires qui ne trouvent rien de mieux à faire que de chanter les louanges du III^e Reich et de l'extermination des Juifs. Mais, pour autant, ils représentent à l'heure actuelle un

danger infiniment moins grand pour la société que l'extrême droite dite « *classique* », que le racisme ordinaire, le recul des idées progressistes et des luttes collectives.

Et dans ce domaine-là, le gouvernement Raffarin non seulement ne combat pas la montée des idées d'extrême droite, mais il les renforce. La politique sécuritaire, les descentes de police dans les cités, les policiers à qui on laisse la bride sur le cou pour provoquer les jeunes et principalement ceux issus de l'immigration : par tout cela, le gouvernement, qui fait mine d'une main de s'attaquer à l'extrême droite la plus radicale, applique de l'autre une partie de ses idées.

Et le Premier ministre lui-même, en allant comme il l'a fait le week-end dernier rendre une petite visite de courtoisie à de Villiers en Vendée, montre qu'il y a des hommes

d'extrême droite qui ne le dégoûtent pas.

Alors, aujourd'hui, les groupuscules comme Unité Radicale sont trop insignifiants pour représenter un réel danger. Mais il n'est pas dit qu'ils ne se développent pas à l'avenir, sur le terreau de la misère sociale et de la démoralisation. Ce jour-là, il faudra d'autres armes que des décrets d'interdiction, et il en ira de l'existence même des organisations ouvrières. Dans ce domaine, rappelons qu'en 1936 justement, ce ne sont pas les décrets de dissolution du gouvernement qui ont fait reculer les ligues fascistes, mais la mobilisation, dans la rue et dans les grèves, de millions d'ouvriers, qui surent à l'époque interdire physiquement l'accès des quartiers populaires aux fascistes et les faire rentrer dans leur trou. Une leçon de l'histoire à retenir.

Pierre VANDRILLE

Écoutes de l'Elysée

Quand l'État montre le bout de ses grandes oreilles

L'affaire des écoutes pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Elysée semble approcher de sa conclusion devant les tribunaux. En effet, le 26 juillet, un procureur de la République a soumis à sa hiérarchie un projet de réquisitoire sur cette affaire. S'il est accepté, on pourrait s'acheminer vers un procès en correctionnelle.

Les faits remontent aux années 1982-1986. Prenant prétexte d'attentats terroristes dont le plus connu est celui de la rue des Rosiers, Mitterrand avait monté à l'Elysée son petit service secret personnel. Cela lui permit, entre autres, d'espionner les conversations téléphoniques de plus de 150 personnalités dont il se défiait : politiciens, avocats, journalistes, actrice, écrivain, etc. Ces écoutes étaient « *illégales* », car non ordonnées par un juge.

Le Monde dénonça la surveillance d'un de ses journa-

listes et *Libération* en publia les preuves, le 4 mars 1993. Dès le lendemain, le Premier ministre Bérégovoy demandait une enquête. Au bout de neuf ans, la voici près d'aboutir ! Elle a connu bien des épisodes, dont certains dignes de James Bond : manœuvres dilatoires, recours au secret-défense, mises en examen, suicide d'un militaire impliqué, envoi anonyme de disquettes informatiques, découverte d'archives dans un box de garage, mise en cause d'un Premier ministre

et d'un ministre de la Défense, etc.

Parmi les douze inculpés : le colonel-préfet Prouteau, chef de la cellule antiterroriste ; Michel Delebarre, qui fut ministre du Travail ; Gilles Ménage, nommé par la suite PDG d'EDF ; Schweitzer, l'actuel PDG de Renault, aussi impliqué dans le scandale du sang contaminé ; deux généraux et quelques militaires et policiers de moindre rang.

Et tous ceux-là ne sont que des lampistes. Le vrai responsable, Mitterrand, est mort en 1996. Quant aux Premiers ministres et ministres de la Défense de l'époque, Mauroy et Fabius, Henu et Quilès, comment n'auraient-ils pas été au courant de ce qui se manigançait dans leurs services, à

un haut niveau ? Comme l'affirmait Gilles Ménage, qui fut dix ans directeur de cabinet adjoint puis directeur de cabinet de Mitterrand à l'Elysée, « *l'ensemble de l'appareil d'État était au courant* ». Mais pour traîner tout ce beau monde en correctionnelle, il ne suffit pas de le vouloir.

Maintenant, à supposer que le procès soit décidé, il ne se tiendra pas avant 2004, au mieux. Il est vrai que, vingt ans après les faits, neuf ans après le début de l'enquête, il n'y a plus urgence.

Et de toute façon, condamner les membres de la cellule de l'Elysée ne mettra pas fin aux écoutes « *illégales* », pour ne rien dire de celles qui sont légales. Chirac, éphémère ministre de l'Intérieur de Pom-

pidou en 1974, affirmait avoir décidé « *la fin des écoutes téléphoniques* ». Son successeur, Poniatowski, déclarait : « *La règle, c'est la suppression des écoutes, avec des dérogations précises.* »

Sous Mitterrand, le ministre de l'Intérieur Defferre dès le 3 juin 1981 signait dans *Le Monde* un article intitulé : « *En finir pour toujours avec les écoutes* ». Un an plus tard, le président lui-même faisait effectuer ses branchements personnels !

Quelles que soient les déclarations ou les décisions des responsables politiques, l'appareil d'État bourgeois affectionne les « *grandes oreilles* ». Il n'est pas né, le juge qui les lui coupera.

Vincent GELAS

Hôpital Pitié-Salpêtrière
(Assistance Publique -
Hôpitaux de Paris)

DES ÉCONOMIES À COUPS DE FERMETURES DE LITS

Le groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière à Paris compte aujourd'hui 2 024 lits d'hospitalisation. Il en comptait 2 086 en 1999 et 2 342 dans les années 1990. Les fermetures de lits se sont accélérées ces dernières années, à l'occasion notamment de regroupements de spécialités au sein de bâtiments neufs. Ces restructurations ne sont pas terminées et nombre de projets de déménagements de services dans des bâtiments rénovés sont en cours.

DERRIÈRE L'HUMANISATION...

Certaines fermetures de lits ont lieu au sein de services, sous prétexte d'humanisation de la prise en charge du patient. Cela cache en fait un manque de moyens en équipements et en personnel. Ce sont souvent les chefs de service qui en font la demande, ne voyant pas d'autre solution à une surcharge générale de travail qui finit par mettre la sécurité des patients en jeu.

Par exemple en 2000, huit lits ont fermé en neurologie, huit autres en psychiatrie, dix

lits de gériatrie n'ont jamais ouvert et trente-sept en soins de suite et de rééducation ont été fermés. En 2002, dix-huit lits en radiothérapie-oncologie sont supprimés et cette liste est loin d'être exhaustive. Toutes ces suppressions de lits se font plus ou moins en catimini et quand les conditions de travail en arrivent à une situation critique. Le personnel est alors soulagé d'avoir moins de patients à soigner.

...OU DERRIÈRE LA RATIONALISATION, LE MANQUE DE PERSONNEL.

L'autre méthode consiste à opérer des regroupements de spécialités. Les médecins y sont souvent favorables car cela rationalise leur travail. Mais la direction y voit surtout des économies en personnel et en matériel. Par exemple, en 1996, les deux services de neurochirurgie ainsi que celui d'ORL et celui d'ophtalmologie ont intégré un bâtiment tout neuf surnommé « Tête et cou ». Cela a permis de supprimer dix lits d'hospitalisation de neurochirurgie (soit 10 % des lits existants). Et il y a eu une importante économie en personnel par regroupement des locaux de travail : il y a moins de salles d'hospitalisation, et

les consultations, archives, blocs et salles de réveil ont été mises en commun. Ces économies ont touché aussi les médecins : un seul chef de service au lieu de deux, moins de praticiens hospitaliers, moins d'attachés, moins d'internes.

UN SERVICE PUBLIC AU RABAIS.

La suppression des lits en hospitalisation a eu des conséquences sur les conditions d'accueil des patients. Par exemple, un patient peut rester en salle de réveil 24 heures, voire parfois 48 heures, au lieu de quelques heures, parce qu'il n'y a pas de place pour le transférer en réanimation. Dans le même temps, des malades qui devraient se trouver en réanimation sont placés en hospitalisation classique, où les effectifs ne sont pas adaptés à la charge de travail qu'ils nécessitent. C'est le règne de la « débrouille » qui prévaut. La direction, tant que ça fonctionne, s'en lave les mains et peut continuer à faire des économies.

Des patients sont déclarés « sortants » plus rapidement que d'habitude, parce que c'est la chasse aux lits vides. Les assistantes sociales s'arrachent les cheveux quand elles doivent trouver des places, trop peu

nombreuses, en centres de convalescence ou de rééducation.

MÊME POUR LES EXAMENS, LE MANQUE DE PERSONNEL EST AIGU.

Enfin, alors qu'à la Pitié-Salpêtrière il y a trois gros centres de radiologie, il est très difficile d'obtenir un rendez-vous de scanner ou d'Imagerie par Résonance Magnétique. L'attente, de plus en plus longue, est passée à un mois, voire deux, pour une IRM et à trois ou quatre semaines pour un scanner. Même pour les

patients hospitalisés, et même si l'examen est urgent, il faut souvent attendre une semaine. Seules les urgences vitales sont prises dans les 24 heures. Quant aux patients externes, ils sont priés d'effectuer leurs examens en ville. Et tant pis s'ils doivent avancer les frais.

Les beaux discours sur l'humanisation et l'accueil des patients sont donc avant tout de l'hypocrisie. En réalité, tout est pensé à l'économie. Le personnel et les patients, c'est-à-dire toute la population, en font les frais.

Correspondant LO

FERMETURES DE LITS



avoir une place. Des malades se retrouvent dans des hôpitaux éloignés de leur domicile. Les durées d'hospitalisation sont réduites au maximum.

Pour le personnel, les conditions de travail demeurent éprouvantes et les jeunes embauchés ne restent

pas. Il n'est évidemment pas question de prendre des RTT. Quant à la direction, elle envisage de payer les heures supplémentaires pour qu'elles ne soient pas récupérées, au lieu d'embaucher.

Correspondant LO

CHU de Rouen

Au CHU de Rouen, en raison du manque chronique de personnel, le nombre de lits ouverts dépend de la présence du personnel et non pas des besoins des malades qui sont ou devraient être hospitalisés. Ainsi, durant toute l'année, dès que des collègues en arrêt-maladie n'étaient pas remplacés, la direction a fermé des lits. Cet été, elle avait prévu d'en fermer 10 % de plus que l'année dernière. Mais cela n'a pas suffi.

Dès juillet, il a fallu réduire les capacités d'accueil du service de

MANQUE DE LITS DRAMATIQUE

Cardiologie (20 lits ont été fermés sur 64) pour permettre de laisser ouverte l'unité de Soins Intensifs. Même chose pour le service de Neurochirurgie (avec plus d'un tiers des lits en moins) ou encore en Réanimation médicale ; là, il ne restera que treize lits ouverts à la mi-août, si bien qu'il faudra orienter les malades vers l'Assistance Publique à Paris, à Amiens ou plus loin encore.

Les personnes âgées auront aussi des difficultés pour être hos-

pitalisées. Si l'année dernière, aucune fermeture de lits n'avait été prévue en moyen séjour, elles ont été programmées cette année et, là encore, revues à la hausse dès juillet.

Au total, sur les 2 473 lits que compte le CHU de Rouen, la direction prévoit d'en fermer 587 pendant la semaine du 19 au 26 août - plus d'un cinquième !

Et la région connaît déjà un déficit de lits d'hospitalisation ; c'est un véritable casse-tête pour

REPOL À ISSOIRE : ENCORE UN ACCIDENT CHIMIQUE : HUIT BLESSÉS

Moins de quatre mois après un grave accident à Fortech, c'est au tour de l'usine Repol d'exploser. Lundi 29 juillet, trois ouvriers ont été brûlés, dont deux très grièvement qui sont dans le coma.

L'usine Repol-TBI est spécialisée dans le recyclage de bouteilles en plastique, à

partir de la récupération d'emballages ménagers qui sont transformés en polyol. Ce matériau sert dans le bâtiment comme isolant.

Toute la zone industrielle environnante a été évacuée ainsi qu'une trentaine d'habitations. A Issoire, à une quarantaine de kilomètres de Cler-

mont-Ferrand, les accidents industriels se répètent : Cégédur en 1986 et quatre morts ; incendie à Repol déjà en 2000 ; incendie chez Boubié ; explosion à Fortech et à nouveau à Repol qui, cette fois, est totalement détruite.

Comme à chaque fois, on multiplie les réunions, les

comités d'experts, les enquêtes pour déterminer les causes précises. Mais les risques sont connus. On délivre des autorisations de construire en pleine zone industrielle ! Ainsi à Issoire, un hôtel est construit à moins de 500 mètres d'un stock d'engrais Domagri classé Seveso 2.

La course au profit, les élus qui ne sont pas très regardants et qui ne refusent jamais une implantation industrielle parce que ça rapporte des taxes à la ville, le manque permanent de sécurité au travail, voilà le fonctionnement habituel du système capitaliste dont les travailleurs sont les premières victimes.

Port de Marseille

Grève à la SNCM pour des effectifs supplémentaires.

A la SNCM, la compagnie de navigation qui assure la plus grande partie des transports de voyageurs entre Marseille et la Corse ou le Maghreb, l'importance du trafic en période estivale n'est pas sans conséquence sur le personnel. Cela a provoqué la grève des marins le 23 juillet sur le *Méditerranée* en partance pour Tunis.

Si la traversée pour la Corse ne dure que de huit à dix heures, celle vers la Tunisie atteint les 24 heures. Aussi les tâches et le nombre de marins sont différents. Mais de cela la direction de la SNCM n'a cure.

Lors des traversées pour la Corse, le retour se fait de jour, ce qui permet aux marins de nettoyer et de préparer une grande partie des cabines pour la nuit suivante où, là, les passagers voyageront de nuit. Par contre pour la Tunisie, où la traversée dure près de 24 heures, les passagers prennent place dans leur cabine très peu de temps après l'arrivée du navire à Tunis. Il faut donc, pour les marins, nettoyer et préparer en très peu de temps les cabines, un peu moins de quatre heures s'il n'y a pas de retard. C'est un gros travail quand on sait qu'un navire

comme le *Méditerranée* transporte près de deux mille passagers et plus de 700 voitures.

La direction de la SNCM a tenté de faire l'innocente, en confondant les tâches qui incombent aux marins sur les navires faisant la traversée vers la Corse avec les tâches et les obligations qui incombent aux traversées vers la Tunisie ou les autres pays du Maghreb. Cela faisait une semaine que l'équipage avait signalé ce problème et demandait du personnel supplémentaire. Mardi 23 juillet à bord du *Méditerranée* les marins ont donc fait grève parce qu'il manquait du personnel pour faire le travail de préparation et de nettoyage des cabines.

Il a fallu cette grève pour que les marins obtiennent une corvée de 25 personnes supplémentaires pour les aider à cette escale.

Mais comme d'habitude, rien n'est définitif et ce renfort semble n'être accordé que pour cette traversée.

Face aux passagers énervés et fatigués qui attendaient sous le soleil, sur le port de Marseille, leur embarquement retardé par la grève, le directeur, au lieu de venir expliquer

la situation et surtout accorder les 25 marins nécessaires, n'a su que faire appel aux CRS. Ceux-ci sont arrivés avec une dizaine de fourgons et ont monté la garde sur les quais.

Lorsque le directeur a fini par céder aux revendications des grévistes, l'embarquement a pu se faire à 19 h 30 et le

Méditerranée a largué les amarres à 23 heures au lieu de 15 heures.

Il est dommage d'en arriver là, pour un problème élémentaire de travail et aussi de sécurité, sur un navire transportant plus de deux mille personnes. Il est aussi dommage que les passagers, venant pour certains

de loin, restent à stationner sur le quai ou en gare maritime sans informations. Ce retard est sous l'entière responsabilité de la direction de la SNCM, qui n'arrête pas de rogner sur les effectifs et méprise aussi bien les marins que les passagers.

Correspondant LO



Les travailleurs de la SNCM lors d'une grève en mai 2000.

SNCF
Dépôt de Paris
Sud-Ouest

Pour l'embauche d'un jeune : une bagarre qui a payé !

A l'atelier du dépôt SNCF de Paris Sud-Ouest, le refus par la direction locale d'embaucher un jeune ayant échoué de trois dixièmes de points à son BEP MSMA (Maintenance et suivi du matériel automatique), à l'issue d'un « contrat de qualification » en alternance de deux ans, a provoqué une réaction de solidarité parmi les cheminots de l'établissement. En effet, dès que la nouvelle a été connue, ses camarades de

l'équipe dans laquelle il travaille depuis deux ans ont été indignés par une telle décision. Cette indignation s'est propagée à l'ensemble de l'atelier et du service Logistique. Ils ont donc débrayé sans préavis et profité de la tenue de la réunion des délégués du personnel du 4 juillet pour s'y rendre à une trentaine, afin de demander au directeur d'établissement de revoir sa position (sur le site, il y a environ 150 sédentaires,

dont le tiers étaient en vacances). L'ensemble des syndicats avaient d'ailleurs ouvert la séance en réclamant soit le redoublement pour lui donner une chance, soit qu'il soit embauché sur le plus bas niveau (qualification A), ce qui a déjà été fait il y a peu de temps. Le patron justifiait son choix en disant que le « *contrat de qualification en alternance ne permettait pas de redoubler et qu'il irait voir le proviseur du lycée* » et que, pour lui, « *il n'était pas question de l'embaucher à la qualification A* ».

Mais devant l'insistance des cheminots, il s'est engagé à revoir la question.

Le travail a repris mais, parmi les plus déterminés, il a été décidé de rédiger un tract d'information, s'adressant aux cheminots sédentaires et roulants de l'établissement.

Vendredi 12 dans la matinée, le patron convoqua le jeune pour lui dire que rien n'était possible.

A l'atelier, dès que cela s'est su, un débrayage instan-

tané a eu lieu pour aller tous ensemble chez le patron. Et face à l'intransigeance de celui-ci, la grève fut votée pour l'après-midi, bien que ce soit un jour de grand départ. Plus de la moitié de l'atelier a débrayé, ainsi que l'équipe de matinée, et une partie de ceux de soirée du service Logistique étaient en grève et cela sans préavis. Ensuite les grévistes se sont rendus en gare d'Austerlitz pour s'adresser aux roulants.

Mardi 16 juillet une inter-syndicale CGT, CFDT, FO, FGAAC, et Sud-Rail s'est réunie, avec la présence d'une vingtaine de cheminots, afin d'envisager la suite. A part la FGAAC, les autres syndicats ont décidé de déposer un préavis de grève pour le mardi 23 juillet et d'appeler à un rassemblement des sédentaires et des roulants pour se rendre au CER (Comité d'établissement régional) qui se tenait en gare de Montparnasse ce jour-là.

Au CER il y avait plus de cinquante cheminots qui s'étaient déplacés, tous les sédentaires étaient grévistes

ainsi qu'une trentaine de roulants de la ligne C du RER. Le directeur de Région a reçu une délégation séparément et pendant ce temps les grévistes ont pu interpellier Guillaume Pépy, directeur Grandes Lignes de la SNCF, qui prenait son TGV à la voie 1.

Le directeur de Région s'est engagé à examiner le problème et à recevoir à nouveau la délégation le 25 juillet. Visiblement il ne voulait pas qu'un autre débrayage ait lieu.

Et le 25 juillet, le directeur de Région accompagné du directeur d'établissement a donné satisfaction, en permettant d'une part au centre CFA SNCF de valider n'importe quel lycée qui aurait de la place pour que notre camarade redouble sa deuxième année de BEP en alternance, et d'autre part d'engager son embauche à la SNCF si aucun lycée n'était trouvé.

Au dépôt, le moral est au beau fixe...

Production maraîchère

CE SERAIT POURTANT FACILE

Les producteurs de fruits se plaignent de manquer d'environ 10 000 travailleurs saisonniers pour ramasser pêches, abricots, poires, pommes, etc. Qu'il s'agisse de chômeurs ou de jeunes à la recherche d'un emploi, ou qu'il s'agisse de travailleurs immigrés, les volontaires pour ce travail éprouvant et

mal payé ne sont plus assez nombreux.

Si on payait correctement le travail de récolte et si on traitait les saisonniers autrement que comme des hommes et des femmes exploitables et corvéables à merci, les volontaires seraient certainement beaucoup plus nombreux...

Session de juillet du Parlement européen

CONCOMBRES, BANANES ET « SUBSIDIARITÉ »

Les institutions européennes, à défaut d'autre chose, font parfois sourire. Les autorités britanniques viennent de dénoncer un règlement européen qui fixe une norme de courbure autorisée... pour les concombres et les bananes ! De telles normes, l'Union européenne en décrète des centaines, pour tenter d'harmoniser ce qu'elle nomme « *marché intérieur* ». Elle peine à mettre un peu d'ordre dans la cacophonie résultant des diverses réglementations nationales auxquelles les États s'accrochent, prétendant le faire au nom des « traditions », mais en fait parce que c'est un moyen détourné de protéger telle ou telle branche de leur propre économie nationale contre la concurrence d'autres capitalistes, d'Europe ou d'ailleurs. Les traités de la mal nommée Union européenne ont d'ailleurs institutionnalisé la chose : dans leur jargon, la « *subsidiarité* » reconnaît aux États membres la liberté de « *transposer* », c'est-à-dire d'appliquer ou pas, les décisions qui ne leur conviennent pas.

Les États usent de cette clause pour des raisons commerciales (cas des concombres

et bananes), industrielles et financières, ou de politique intérieure, mais pas dans les intérêts des populations. La session de juillet du Parlement européen à Strasbourg en a fourni de nouveaux exemples.

L'AVORTEMENT ET LES DROITS DES FEMMES

Pour la première fois, le Parlement européen a adopté un rapport sur la liberté de la contraception et de l'interruption de grossesse. Ce droit élémentaire est restreint en Allemagne, voire carrément dénié aux femmes en Irlande, en Espagne, au Portugal (et dans certains pays devant prochainement adhérer à l'Union européenne). Bien qu'il ait tout fait pour tenter de faire repousser ce vote (distribution de tracts aux portes du Parlement européen et, à l'intérieur, d'opuscules mensongers sur la prétendue augmentation des risques de cancers que provoqueraient les avortements ou la contraception ; propos orduriers contre celles et ceux qui défendent ce droit ou y ont recours), le lobby réactionnaire des anti-avortement n'est pas parvenu à ses fins. Et c'est tant mieux.

Les députées européennes de Lutte Ouvrière ont voté ce rapport « *parce qu'il propose*

une politique favorisant l'éducation sexuelle et la contraception et affirme clairement que "l'avortement doit être légalisé, sûr et accessible à tous" et parce qu'il "appelle les gouvernements à s'abstenir dans tous les cas de poursuivre en justice des femmes qui se seraient fait avorter illégalement" », a déclaré Armonie Bordes, tout en déplorant « que le rapport se contente de "recommander" ou "d'inviter" les gouvernements, au lieu de les obliger à inscrire dans leur législation des lois allant dans ce sens ».

Cela a provoqué des sifflets de la droite. Des élus de gauche ont tenu à préciser que, tout en votant ce rapport, il ne saurait être question pour eux d'imposer quoi que ce soit aux États. On voit les limites de la solidarité de ces élu(e)s à l'égard des femmes auxquelles est refusé le droit à l'avortement, mais aussi quels intérêts sociaux ils défendent. Car récemment, quand les autorités européennes ont invoqué l'égalité entre les sexes pour lever les interdictions au travail de nuit des femmes, on n'a entendu les gouvernements de gauche européens, dont celui de Jospin, ni s'y opposer (alors qu'ils dirigeaient la plupart des quinze pays de l'Union), ni

demander à leurs députés européens (alors majoritaires à Strasbourg) d'invoquer la clause de subsidiarité contre cette régression sociale dont seul le patronat profite.

« GOUVERNANCE SOCIALE » ET CONCENTRATIONS ÉCONOMIQUES

Les élues de Lutte Ouvrière sont aussi intervenues sur deux autres rapports. Elles ont voté contre le rapport Gillig présenté comme destiné à « *promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale, voire à mieux encadrer la mondialisation* ». Dans son intervention, Chantal Cauquil a déclaré : « *Mais où est donc votre gouvernance sociale ici même, dans ces pays riches et prétendument civilisés d'Europe ? Elle n'est même pas capable d'assurer à tous le droit élémentaire de pouvoir travailler et de s'assurer un salaire qui permette de vivre correctement ! (...) A plus forte raison, comment pouvez-vous prétendre assurer une gouvernance sociale pour les pays pauvres pillés sans le moindre obstacle de votre part (...) par les mêmes groupes industriels et financiers* » qui licencient à tour de bras en Europe ?

« *Même le travail des enfants contre lequel vous vous élevez est, vous le savez bien, le fait d'un certain nombre de grands trusts, par sous-traitants interposés, dans leurs usines délocalisées dans des pays pauvres où l'on exploite à mort femmes et enfants pour des salaires de misère. En réalité, vous ne gouvernez pas grand-chose. Ceux qui gouver-*

nent, ce sont ces grands groupes financiers, qui non seulement se moquent de vos recommandations mais sont ceux qui vous donnent des ordres. »

C'est sur la révision du règlement concernant les concentrations économiques qu'Arlette Laguiller a pris la parole. « *Le rapport se félicite, a-t-elle dit, du contrôle que les institutions européennes exercent sur les opérations de concentration des entreprises. Cette autosatisfaction est dérisoire car les patrons (...) qui s'engagent dans ces opérations tiennent infiniment plus compte des intérêts des gros actionnaires que de l'opinion du Parlement européen. Et il suffit de faire la longue liste des concentrations qui ont entraîné des suppressions d'emplois, des fermetures d'entreprises, poussant au chômage des milliers de travailleurs et ruinant des régions entières, pour qu'il soit évident que les intérêts des actionnaires sont aux antipodes des intérêts de la majorité laborieuse de la société.*

« *En outre, l'affaire Vivendi, après bien d'autres aux États-Unis, montre comment votre système transforme la production en capital financier, simple objet de spéculations. La Bourse enrichit les riches, en appauvrit certains, mais appauvrit surtout la société. La richesse ne vient pas de la spéculation, mais du travail, et la Bourse ne fait que dilapider et transformer en fausse valeur le produit du travail réel. Nous voterons contre ce rapport, pour signifier notre opposition totale à votre système aussi stupide que socialement injuste. »*



Des militants contre les droits des femmes, que certains députés européens n'hésitent pas à couvrir.

Fichue famille !

Pendant que son Dégrais-sator de mari (et ex-PDG d'Aventis) va exercer ses talents à Vivendi, Mme Fourtou, elle, fait ce qu'elle peut au Parlement européen. La semaine dernière, elle y votait contre la liberté de la

contraception et de l'avorte-

ment pour toutes les femmes de l'Union européenne. Patron licencieur et députée réactionnaire, ça fait la paire.

(Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Aventis - Compiègne)

Territoires occupés

Une situation économique catastrophique

La politique de répression de plus en plus brutale de l'armée israélienne a gravement détérioré la situation des Palestiniens des Territoires occupés au cours de l'année écoulée. La consommation des produits alimentaires a baissé de 20 %, les revenus d'un tiers, tandis que le chômage touche maintenant plus de la moitié de la population des Territoires. À l'heure actuelle, deux tiers des Palestiniens doivent survivre avec moins de 2,5 dollars par jour.

Une situation à laquelle les accords d'Oslo n'ont rien changé

Dès les accords d'Oslo intervenus en mars 1993 entre l'OLP et le gouvernement israélien sous l'égide des États-Unis, malgré les promesses d'aides massives de la communauté internationale, le sort réservé aux nouveaux territoires autonomes sous autorité palestinienne n'offrait aucune possibilité de développement économique. Comment pouvait-on réellement croire à la viabilité de territoires sans richesses naturelles, coupés en deux parties distantes (bande de Gaza et Cisjordanie), chacune atomisée par la présence de multiples colonies israéliennes accaparant les meilleures terres agricoles, le monopole sur l'eau et des routes réservées ? Ces territoires, en grande partie surpeuplés, n'avaient de plus jamais bénéficié, depuis leur annexion par Israël en 1967, des investissements minimum. Ils étaient considérés comme des réservoirs de main-d'œuvre à bas coût et corvéable à merci, les Palestiniens devant se rendre quotidiennement en Israël avec une autorisation de travail. Enfin, si ces accords satisfaisaient sur le plan politique chacun des protagonistes au moins temporairement (l'OLP d'Arafat se retrouvant à la tête d'un embryon d'État et Israël lui cédant le lourd casse-tête du maintien de l'ordre dans les Territoires), le gouvernement israélien gardait le contrôle de l'économie palestinienne.

Avec la deuxième Intifada, à nouveau le bouclage des Territoires

Les années qui suivirent ne virent pas les investissements espérés se réaliser. Et tandis

que le nombre de colons israéliens augmentait rapidement, les permis de travail pour les Palestiniens se réduisaient.

La nouvelle Intifada a éclaté en septembre 2001 et la politique de répression massive du gouvernement Sharon a rendu depuis la situation de plus en plus impossible. Les blocus multiples des Territoires par l'armée ont abouti à la fermeture répétée des check-points. Même lorsqu'ils sont ouverts, les travailleurs palestiniens ne peuvent plus se rendre à leur travail, ou bien avec des heures de retard. Les queues au point de passage d'Erez commencent dès 3 heures du matin, le contrôle des soldats se fait toujours plus tatillon. Les quelques ateliers installés dans les Territoires en sont réduits à jongler avec les rares approvisionnements et les stocks impossibles à déplacer.

La multiplication des barrières sur les routes, voire leur obstruction pure et simple, transforme tout déplacement

en épreuve. Il faut en effet changer plusieurs fois de taxi pour franchir les monticules de terre lestés de blocs de béton que l'armée israélienne met en place à l'entrée des villes.

Un été sous la terreur, y compris économique

La réoccupation des principales villes de Cisjordanie depuis le mois de juin, le couvre-feu instauré et les destructions massives de l'armée israélienne lors de ses opérations successives, ont ruiné les villes palestiniennes. Aux destructions des infrastructures (port de Gaza, aéroport de Jéricho) se sont ajoutées la perforation systématique des routes et des canalisations, la destruction des réseaux téléphoniques et électriques. Chaque quartier, chaque village en est réduit à la survie quasi individuelle. En Cisjordanie, les familles se lancent dans la petite agriculture vivrière, quand cela leur est encore possible car l'armée israélienne détruit maisons et plantations à proximité des routes, sous prétexte d'assurer sa protection et celle des colons israéliens. Dans certains villages, la population n'a même plus accès à l'eau potable qu'elle payait auparavant et qui arrivait par camion-citerne. Le creusement d'un puits est soumis au double accord de

l'administration israélienne et du chef de la colonie la plus proche. Les habitants doivent souvent se contenter de leurs réserves d'eau de pluie.

Le niveau de vie a été ramené 35 ans en arrière, à l'époque des débuts de l'occupation israélienne. Le gouvernement Sharon a déclaré ces derniers jours vouloir améliorer la vie des Palestiniens qui ne combattent pas Israël. Et pour preuve, il a accepté de débloquer 14 millions de dollars et envisage de débloquer ultérieurement deux autres tranches de 14 millions, sur les 430 que doit Israël à l'Autorité palestinienne sur les taxes prélevées aux frontières. Une mesure dérisoire visant à répondre aux protestations, venues y compris de la population israélienne, après le bombardement d'un quartier populaire de Gaza dans la nuit du 22 au 23 juillet, qui visait un responsable du Hamas et a provoqué la mort de 17 personnes, dont 11 enfants.

Une infime goutte d'eau dans cet océan de misère que sont aujourd'hui les Territoires occupés, qui nourrit le courant des jeunes desperados palestiniens, prêts à se transformer en kamikazes, et qui rend impossible la vie des Israéliens eux-mêmes.

Gilles BOTI



Pour aller au travail, faire les courses, le passage du point de contrôle est inévitable.

CPI : l'impunité faite loi

A la suite du bombardement israélien de la ville de Gaza dans la nuit du 22 au 23 juillet, un des conseillers d'Arafat, Nabil Abou Roudaina, a annoncé que l'Autorité palestinienne allait porter plainte pour « crime contre l'humanité » devant la Cour Pénale Internationale (CPI),

déclarant que « cette procédure constituera un véritable test pour la Cour ».

Mais le test n'aura pas lieu : la CPI n'est en effet compétente que dans deux cas. Le premier, c'est lorsque l'État où le crime a été commis est signataire du Traité de Rome (qui a créé le statut de la

CPI). Le deuxième cas, c'est lorsque les criminels appartiennent à un État lui-même signataire de ce traité.

Les dirigeants israéliens ont refusé de ratifier le traité sur la CPI, évitant ainsi, vu la politique de terreur systématique qu'ils mènent depuis des mois dans les Territoires occupés,

d'être inquiétés pour « violation du droit international ».

Et les Palestiniens, eux... n'ont même pas d'État.

Cela a au moins le mérite de montrer clairement, à ceux qui auraient pu avoir des illusions, la portée réelle de la création de ce genre de tribunal.

Tunisie

Liberté pour les prisonniers politiques !

Le 29 juillet, alors qu'elle était dans sa cinquième semaine de grève de la faim, l'avocate tunisienne Radhia Nasraoui a fait le voyage de Tunis à Paris pour accompagner sa petite fille de trois ans que les autorités tunisiennes avaient refusé de laisser sortir du pays avec une simple autorisation écrite de la mère, nouvelle preuve des tracasseries mesquines et odieuses dont elles font preuve envers les opposants. Les autorités françaises, quant à elles, en signe de bonne intelligence avec les autorités tunisiennes, l'ont retenue une bonne heure à son arrivée, chicanant sur la validité de ses papiers !

Depuis le 26 juin dernier, Radhia Nasraoui fait une grève de la faim pour obtenir la libération de son mari, l'un des dirigeants du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie. Ce dernier a été condamné le 2 février dernier à trois ans de prison pour appartenance à ce parti, qui est interdit.

L'avocate tunisienne, bien décidée à retourner en Tunisie et poursuivre son action, dénonce notamment les conditions de détention de son mari qui, déjà privé de courrier et de livres, s'est vu refuser une hospitalisation, bien qu'ayant de sérieux problèmes de santé.

Pour l'instant, le gouvernement tunisien campe sur sa position, et il s'est même trouvé un responsable des droits de l'homme au ministère de la Justice du gouvernement de Ben Ali pour déclarer que l'action de l'avocate était « un choix personnel » dont elle « n'a qu'à assumer les conséquences », et nullement légitimé par les conditions de détention de Hamma Hammami, qui seraient « normales » selon lui.

Sur ce que sont ces « conditions de détention normales », le président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, à ne pas confondre avec le responsable gouvernemental, rappelait que cela signifiait des cellules exigües, le manque de soins et la torture. Le même organisme a ainsi recensé en 2001 au moins neuf morts dans des conditions suspectes.

C'est dire l'urgence du combat de Radhia Nasraoui, ainsi que la nécessité que tous les prisonniers politiques soient libérés.

Les anciens détenus politiques tunisiens qui ont été eux-mêmes défendus par l'avocate tunisienne se sont joints la semaine dernière à sa grève de la faim à Paris et à Tunis, dans un geste symbolique de soutien à son combat. Des manifestations ont également eu lieu en Tunisie pour réclamer la libération de tous les prisonniers politiques.

Jacques VENNES